สยาม
SIAM

หนังสือเดินทาง
PASSEPORT

หลักฐานและตำหนิรูปพรรณ
SIGNALEMENT

ภรรยา-Femme

อาชีพ
Profession Etudiant

ตำบลและวันที่เกิด
Lieu et date de naissance Bangkok le 10 Juillet 1912

เคหะสถาน
Domicile Bangkok

ขนาดสูงต่ำ
Taille 1.66 mètre mètre

สีตา
Couleur des yeux Noire

สีผม
Couleur des cheveux Noire

ตำหนิ
Signes particuliers Cicatrice au Coude droit

บุตร์ - ENFANTS

นาม Nom	อายุ Age	เพศ Sexe

รูปถ่ายของผู้ถือหนังสือเดินทาง
PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE

และของภรรยา et de sa femme

รูปถ่าย

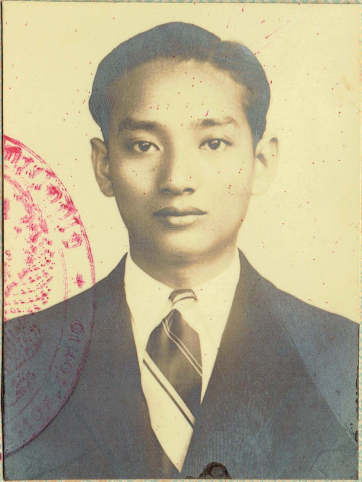

ลายเซ็นนามภรรยา
~~**Signature de sa femme**~~

ลายเซ็นนามผู้ถือหนังสือเดินทาง
Signature du titulaire

Prasidh Silpabanleng

ประเทศที่จะใช้ หนังสือเดินทางฉะบับนี้ได้

PAYS POUR LESQUELS CE PASSEPORT EST VALABLE:-

Japon, Honghong, L'Indochine Francaise.

หนังสือเดินทางฉะบับนี้ใช้ได้เพียงวันที่

Ce passeport expire le: le 7 mai 1940

นอกจากจะต่ออายุใหม่

à moins de renouvellement.

ออกให้ที่ณ **délivré à** la legation royale de Siam à Tobi

วันที่ **date** le 7 mai 1938

ลายเซ็นนายเจ้าพนักงานผู้ออกหนังสือเดินทาง

Signature de l'Agent délivrant le passeport:

Luang Ratanadib

ต่ออายุ
RENOUVELLEMENTS

ต่ออายุถึงวันที่ / **Renouvelé jusqu'au** .....

ต่ออายุ ณ / **Fait à** ..... (วันที่ / **le**) .....

ลายเซ็นนามเจ้าพนักงานผู้ต่ออายุ

Signature de l'Agent accordant le renouvellement

.....

ต่ออายุถึงวันที่ / **Renouvelé jusqu'au** .....

ต่ออายุ ณ / **Fait à** ..... (วันที่ / **le**) .....

ลายเซ็นนามเจ้าพนักงานผู้ต่ออายุ

Signature de l'Agent accordant le renouvellement

.....

ต่ออายุ
RENOUVELLEMENTS

ต่ออายุถึงวันที่ }
Renouvelé jusqu'au } .....

ต่ออายุ ณ } ..... { วันที่ }
Fait à } { **le** } .....

ลายเซ็นนามเจ้าพนักงานผู้ต่ออายุ

Signature de l'Agent accordant le renouvellement

.....

ต่ออายุถึงวันที่ }
Renouvelé jusqu'au } .....

ต่ออายุ ณ } { วันที่ }
Fait à } ..... { **le** }

ลายเซ็นนามเจ้าพนักงานผู้ต่ออายุ

Signature de l'Agent accordant le renouvellement

.....

หมายเหตุ
OBSERVATIONS.

ตรวจลงตรา

VISAS

SEEN [illegible]

at Paknam.

Sign [illegible]

Immigration Officer

Date 3. 6. 38

ตรวจลงตรา

VISAS

REGLEMENT

1. Les passeports siamois sont délivrés par les autorités compétentes du Royaume de Siam ainsi que par les Agents diplomatiques et consulaires siamois à l'étranger. Les demandes de passeports doivent être établies sur des formules spéciales que l'on peut se procurer auprès des dites autorités.

2. Dans le Royaume de Siam, les passeports sont délivrés par le Bureau des Passeports du Ministère des Affaires Etrangères à Bangkok. Le Bureau des passeports ne peut délivrer ni renouveler un passeport que si l'intéressé se trouve dans le Royaume au moment de l'opération.

3. Un passeport est valable pour deux ans à compter de la date de sa délivrance, à moins qu'il n'y soit spécifié qu'il est valable pour un délai différent. Il peut faire l'objet de renouvellements successifs d'une durée d'un à deux ans, à compter de la date d'expiration de sa validité, pourvu toutefois que la durée totale de sa validité ne soit pas étendue au-delà d'un délai de quatre années à compter de la date de sa délivrance. Les frais de délivrance d'un passeport sont de douze (12) ticaux, il est, d'autre part, perçu six (6) ticaux pour chacune des années pour lesquelles le passeport est renouvelé.

4. Les passeports siamois ne sont valables que pour quatre ans au plus à compter de la date de leur délivrance. Postérieurement à l'expiration de ce délai, ou bien lorsqu'il n'y a plus de place pour l'apposition de visas, l'intéressé doit demander un nouveau passeport.

5. Les passeports siamois ne sont valables que pour les pays mentionnés à la page 4; mais leur validité peut être étendue à d'autres pays par mention spéciale à cet effet. Le titulaire d'un passeport valable pour un pays quelconque n'est, du chef de ce passeport, dispensé ni de se conformer aux règlements sur l'immigration en vigueur au Siam et dans le dit pays, ni de faire viser son passeport, lorsque la loi l'exige.

6. Les ressortissants siamois résidant à l'étranger doivent, en tous cas, faire enregistrer leur nom et leur adresse à la Légation ou au Consulat de Siam le plus proche. Cet enregistrement constitue pour eux le moyen le plus sûr d'être secourus et conseillés s'ils viennent à se trouver dans une situation difficile ou dangereuse. Ils doivent également aviser la Légation ou le Consulat où ils sont enregistrés, lorsqu'ils viennent à changer d'adresse ou à quitter le pays de leur résidence.

AVIS IMPORTANT

Le présent passeport est un document de grande valeur que le titulaire ne doit pas laisser tomber en la possession d'une personne n'ayant pas le droit de le détenir. S'il vient à être perdu ou détruit, le titulaire devra en aviser immédiatement le Bureau des Passeports du Ministère des Affaires Etrangères à Bangkok ou le plus proche Agent siamois à l'étranger. En pareil cas, un nouveau passeport ne pourra être délivré qu'après une enquête approfondie.

Printed by the Royal Survey Department
Bangkok, Siam.